



**DECISION**  
*concernant la signature d'un contrat  
de maintenance avec la société JEAPI SAS  
et de location avec la société HOLDING LEASE FRANCE  
pour sept imprimantes laser SHARP MXC380PSF*

**HT/SM**  
**DSG N° 16.375**

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG n° 14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

**DÉCIDE**

- de signer un contrat de maintenance pour une durée de 63 mois, avec la société JEAPI SAS, dont le siège social est situé 46 route du Verdoyer à VERNEUIL-SUR-VIENNE (87430), pour sept imprimantes laser SHARP multifonctions MXC380PSF (N&B et couleur, recto/verso automatique, connexion réseau, cassette papier 500 feuilles), destinées à :
  - ✓ Police Municipale,
  - ✓ Maison de l'Enfance,
  - ✓ M. THOMAS,
  - ✓ Etat Civil,
  - ✓ Communication,
  - ✓ Secrétariat du Maire,
  - ✓ Informatique.
- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6156 fonctions 112, 4210, 0201, 0221, 023, 021 et 0206 du budget communal,
- de signer un contrat de location pour une durée de 63 mois, avec la société HOLDING LEASE FRANCE dont le siège social est Tour d'Asnières 4 avenue Laurent CETY à ASNIERES (92606), pour la location de ces appareils, moyennant 21 loyers trimestriels de 999,00 € HT,
- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6135 fonctions 112, 4210, 0201, 0221, 023, 021 et 0206 du budget communal.

Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 18 août 2016

Fait à Royan, le 17 août 2016  
Pour le Député-Maire,  
Et par délégation,  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO